

Plan de riposte contre la Covid-19 et soutien au Réseau SEGA One Health

Le Conseil extraordinaire des ministres de la COI tenu le 5 juin 2020 a pris connaissance de l'état d'avancement de la réponse régionale contre la pandémie de Coronavirus proposée par le réseau SEGA One Health et mise en œuvre par le Secrétariat général de la COI. Le Plan de riposte contre la Covid-19 a été élaboré à l'initiative de la présidence comorienne en exercice et a bénéficié du soutien de l'Agence française de développement (AFD) à hauteur de 4 millions €. Le Comité des OPL réuni en séance le 10 décembre 2020 a également été informé de cet état d'avancement.

1. Lutte contre la pandémie

Les équipements médicaux destinés à la **lutte contre la Covid 19**, demandés par chaque pays, ont partiellement été livrés à Maurice le 10 août 2020 et le 07 janvier 2021, aux Seychelles le 16 août 2020, le 13 janvier, le 22 janvier 2021 et le 16 février ; aux Comores le 17 août et le 16 février et à Madagascar le 17 et 28 août 2020 pour une valeur totale d'un peu plus de 2 millions € sur les 3 millions engagés. L'AFD a facilité en août dernier l'acheminement rapide de ces équipements vers les pays en assurant la prise en charge des coûts d'affrètement de deux vols à destination de Mahé d'une part, de Moroni et d'Antananarivo d'autre part. L'AFD a renouvelé cet appui en autorisant un nouvel affrètement d'un vol pour acheminer les équipements à Moroni et à Mahé, le 16 février 2021, compte tenu de la flambée majeure de la pandémie de Covid-19 aux Comores et aux Seychelles. D'autres équipements ont été acheminés par voie maritime et sont arrivés aux Comores le 26 mars 2021. Pour Madagascar, des équipements destinés au laboratoire de santé publique ont été livrés les 13 et 25 janvier 2021 et un autre lot d'équipements est arrivé, par voie maritime, à Antananarivo le 05 avril 2021.

Les notes ci-jointes présentent l'état d'avancement de la mise en œuvre du Plan de riposte au **09 mai 2021** (Annexes 1, 2 et 3 et 4).

Compte tenu de la recrudescence de la Covid-19 dans la région, les bailleurs (AFD et UE) ont accepté le principe d'un Plan de riposte complémentaire. L'UVS travaille sur son contenu depuis mi-janvier avec les points focaux nationaux. Mais la prise en compte du contexte évolutif dans les pays a fait qu'ils ont pris du retard dans la confirmation de leurs besoins. Cette étape est importante pour que les appuis apportés correspondent aux réels besoins. L'ensemble des besoins des pays a été reçu fin mars 2021. En complément du plan d'urgence et du plan de riposte déjà déployés, ce 3^{ème} plan devrait consister à consolider les acquis pour une gestion à long terme de la Covid-19 et intégrant l'évolution de la maladie telle que l'apparition des variants du virus. La phase de discussion entre l'équipe du projet et l'AFD sur le contenu de ce plan devrait commencer ce mois de mai 2021.

D'autres crises sanitaires sont en cours dans la zone, et le Secrétariat Général de la COI, avec l'appui de l'AFD et de l'UE, sont en appui aux pays qui sont concernés. Premièrement, depuis mi-mars, une résurgence de l'épidémie de fièvre aphteuse a débuté à Rodrigues. La confirmation du diagnostic au laboratoire de l'ANSES en France a pu être faite dans les 2 semaines qui ont suivi avec l'appui de l'UVS et sur financement du projet RSIE4. Toujours dans le cadre de ce même projet, 182 200 doses de vaccins devraient arriver à Maurice ce 15 mai 2021.

Depuis le 01 avril 2021, la circulation du virus de la fièvre de la Vallée du Rift est confirmée à Madagascar. À ce jour, 6 régions sont concernées avec environ 5 000 ruminants touchés dont environ 1/5 en sont morts. Quelques cas humains ont été confirmés, la maladie étant une zoonose. L'appui technique de l'UVS a débuté dès la réception de la notification de la

maladie, avec une coordination des échanges intersectoriels, un rôle d'interface entre le pays et les experts internationaux de la FAO, du CIRAD, de l'OIE et de l'OMS. L'UVS appuie le montage du plan d'action national et intersectoriel pour répondre à l'épidémie. Une note d'intervention servira de base aux discussions avec l'AFD pour un financement éventuel sur le projet RSIE4.

2. Formation FETP

La formation FETP Frontline a progressé avec la signature de la convention avec Maurice le 9 décembre 2020 et avec Madagascar le 10 février 2021. La convention avec les Comores est en cours de signature. La convention avec les Seychelles est à la phase d'approbation par la partie nationale. Elle vous sera soumise dans les meilleurs délais pour examen. L'objectif est de former une centaine de stagiaires dans nos 4 États membres bénéficiaires de cette formation.

L'UVS-COI travaille également sur le projet de Master FETP avec le Mauritius Institute of Health (MIH) de Maurice, l'Institut National de Santé Publique et Communautaire (INSPC) de Madagascar, l'Université des Seychelles (US), l'École de Médecine et de Santé Publique (EMSP) de l'Université des Comores et l'Université de La Réunion. La formation se déroulerait sur 2 ans, alternerait cours théoriques et apprentissage sur le terrain. L'objectif est de démarrer la formation en 2021 afin de finaliser les deux années de la première cohorte avant la fin des projets RSIE3 et 4. Une convention cadre entre les universités de la région et la COI, pour la co-diplomation de la formation, ainsi que les conventions spécifiques avec chaque université pour la mise en œuvre, vous seront soumises pour validation.

Le FETP ou « Field Epidemiology Training Programme » est un type de formation initiée par le Centre de Contrôle de Maladies aux États-Unis (CDC USA) depuis 1951. Actuellement, il existe plus de 70 programmes FETP dans le monde. Le Programme FETP de la COI a été mis en place, en 2011 avec un programme avancé, et à ce jour 3 cohortes, avec en tout 21 personnes (3 comoriens, 13 malgaches, 2 mauriciens et 3 seychelloises) ont été diplômées, qui sont toutes devenues des cadres reconnus dans leur secteur. Les programmes FETP dans le monde se sont regroupés au sein d'un réseau international appelé TEPHINET. Le programme FETP de la COI y a adhéré en 2015. En plus de ce réseau global, les programmes sont regroupés au sein de réseaux régionaux : EPIET pour l'Europe, ASEAN+3 pour l'Asie du Sud-Est et l'extrême orient, EMPHNET pour le pourtour de la Méditerranée, SAFETY NET pour l'Asie du Sud, REDCEC pour l'Amérique Centrale, REDSUR pour l'Amérique du Sud et **enfin AFENET pour l'Afrique**. Nous vous proposons de candidater pour l'adhésion à ce réseau, sachant qu'il ne comprend pas de contribution financière. Cette adhésion induirait notamment une plus grande visibilité de nos actions, des échanges techniques avec des experts, et la sollicitation de financements pour des activités telles que le déploiement d'épidémiologistes en cas de riposte aux épidémies ou autres problèmes de santé ou la formation d'une cohorte de FETP Frontline ou éventuellement une formation avancée.

3. Partenariats avec l'OIE et la PIROI

Un partenariat signé en 2016 et expiré en septembre 2020, existait entre l'OIE (Organisation mondiale de la santé animale) et la COI. Compte tenu de l'enjeu de la collaboration intersectorielle dans le domaine de la santé -One Health-, les échanges sont en cours avec l'OIE pour améliorer le contenu cet accord de partenariat en vue de son renouvellement. Ce partenariat s'orienterait notamment vers l'organisation de « *Bridging Workshops* » ou « Ateliers d'Établissement de Passerelles entre le RSI (Règlement sanitaire international) -2005 de l'OMS et le PVS (Performances des services vétérinaires) de l'OIE », réunissant plusieurs États membres, avec pour objectif l'établissement d'une feuille de route pour améliorer la collaboration intersectorielle. Ces ateliers peuvent se faire au niveau national comme au niveau régional. Par ailleurs, le partenariat avec l'OIE

permettrait, entre autres, aux États membres de la COI d'avoir accès plus facilement aux banques de vaccins de l'OIE pour les maladies infectieuses transfrontalières comme la fièvre aphteuse, la peste des petits ruminants, ou encore de maladie zoonotique comme la rage. L'avenant pour le renouvellement, proposé par le SG-COI, est en cours de vérification par le service juridique de l'OIE. Dès accord entre les deux parties, cet avenant vous sera soumis dans les meilleurs délais pour approbation.

Un Accord régional de partenariat a été signé le 26 février 2016 entre la COI et la **PIROI**. Cet Accord décide de mettre en commun les compétences, les connaissances et les expériences respectives des deux organes précités. De ce fait, la PIROI est identifiée comme un partenaire privilégié de la COI dans le cadre des thématiques liées à la prévention et la gestion des risques de catastrophes naturelles et sanitaires et couvre la zone regroupant les États membres de la COI. Dans le cadre du réseau SEGA One Health, cet atout de la PIROI a été valorisé à travers des conventions signées entre la COI et la PIROI lors du risque Ebola en 2015 et lors de l'épidémie de peste à Madagascar en 2017. Le plan de riposte à la Covid-19 de la COI, avec l'appui de l'AFD, qui prévoit une intervention de la PIROI. La convention de partenariat spécifique définissant les contours de cette intervention est en cours de finalisation et vous sera soumis dans les meilleurs délais pour approbation.

Dans le cadre de la riposte contre les différentes épidémies en cours et potentielles dans la région, incluant entre autres la Covid-19, le SG-COI prévoit d'établir des contrats de prestations avec des laboratoires de haut niveau dans la région pour accompagner les États membres dans les analyses de laboratoire. Pour la Covid-19, il s'agit notamment de l'identification des variants. Cet accompagnement consiste à l'accès aux plateformes de ces laboratoires pour le séquençage de virus, pour les pays qui ne disposent pas des outils nécessaires.

Pour les autres, il s'agirait d'accompagnement pour des contrôles qualités entre les laboratoires, des formations sur les techniques avancées autour du séquençage (bioinformatique, ...). Par ailleurs, ces laboratoires disposent de plateformes avancées pour plusieurs maladies à potentiel épidémique. Par exemple, le diagnostic de la fièvre de la Vallée du Rift, une autre urgence sanitaire actuellement en cours à Madagascar, est fait par l'Institut Pasteur. Les laboratoires ciblés par ces contrats sont le laboratoire PIMIT (ou Processus Infectieux en Milieu Rural, <https://pimit.univ-reunion.fr>) et le laboratoire de microbiologie du CHU de Saint Denis, à La Réunion, et l'Institut Pasteur de Madagascar.

4. Fonds SEGA – One Health

Dans le cadre de la pérennisation du réseau SEGA One Health, une étude est actuellement en cours de lancement par l'assistance technique pour **définir les contours du Fonds SEGA - One Health**. L'objectif de cette étude est d'élaborer la faisabilité de la création du Fonds Sega One Health et des recommandations pour sa mise en œuvre, intégrant les dimensions juridique et fiscale, le financement, la gouvernance et son fonctionnement. Ladite étude devrait être achevée au 2nd semestre 2021.

5. Projet RSIE4

Par ailleurs, suite à la décision 1(c) du dernier Conseil des ministres extraordinaire et l'accord de principe de la proposition de soutien par l'Union européenne à la COI pour un renforcement du réseau SEGA One-Health, le projet Santé a fait l'objet d'une décision des instances de l'Union européenne le 27 juillet 2020 et de l'AFD le 7 octobre 2020. Ce projet a été présenté au Comité des OPL du 10 décembre 2020. Les consultations avec les États membres ont été menées. **La convention de financement de RSIE 4** a été signée le 16 décembre 2020 entre l'AFD et la COI, pour un montant de subvention de 8 738 318 €.

Le recrutement de l'Assistance technique de RSIE 4 est actuellement en cours de finalisation. Dans ce cadre, l'assistant technique long terme, spécialiste en laboratoire, prévu dans ce projet, devrait prendre son poste dans le courant du mois de juin, sous réserve que le contrat soit signé entre le bureau d'étude et la COI.

Un des objectifs de ce projet RSIE4, qui rejoint la vision de la COI, est le rapprochement avec l'Union Africaine, et notamment l'Africa CDC (centre de contrôle des maladies) pour le secteur santé. Des premiers contacts ont été établis, sur sollicitation de l'Africa CDC. L'équipe de l'UVS et du SG-COI poursuivront ce rapprochement.

Proposition de décision

Le Comité des OPL recommande au Conseil de :

- a) remercier l'Agence française de développement (AFD) et l'Union européenne pour leur soutien dans la lutte contre la pandémie de Covid-19, l'épidémie de fièvre aphteuse à Maurice, et pour la considération que les partenaires apporteront à la note d'intervention pour la fièvre de la Vallée du Rift à Madagascar;**
- b) prendre bonne note du rapport de mise en œuvre du plan d'urgence et du 1^{er} Plan de riposte de la COI contre la Covid-19 présenté par le Secrétariat général et du démarrage du 2nd Plan de riposte ;**
- c) valider l'adhésion du programme FETP de la COI au réseau AFENET ;**
- d) prendre bonne note des conventions et accords de partenariats qui lui seront soumis pour validation à savoir le renouvellement de l'accord avec l'OIE, la convention de partenariat avec la PIROI, la convention FETP Frontline pour les Seychelles et la/les convention(s) avec les institutions de formations pour le FETP Master ;**
- e) prendre bonne note des contrats qui seront passés avec les laboratoires de hauts niveaux comme le PIMIT, le laboratoire de microbiologie du CHU de La Réunion et l'Institut Pasteur, en vue d'un appui au diagnostic et à l'accompagnement des laboratoires des États membres de la COI face à l'urgence (Covid-19, Fièvre de la Vallée du Rift, ...).**
- f) demander au Secrétariat général de présenter les résultats de l'étude faisabilité du fonds SEGA à la prochaine réunion des instances.**
- g) prendre bonne note du rapprochement avec l'Africa CDC.**

Rappel : Décision 11 du Comité des OPL du 10 décembre 2020

Le Comité des OPL :

- a) Prend bonne note du rapport de mise en œuvre du Plan de riposte de la COI contre la Covid-19 présenté par le Secrétariat général ;
- b) Renouvelle ses remerciements à la présidence comorienne dans le cadre des initiatives prises dans le cadre du plan de riposte contre la Covid-19 ;
- c) Remercie l'AFD pour la concrétisation des engagements pris lors du Conseil extraordinaire du 05 juin 2020 notamment en ce qui concerne la prise en charge de l'acheminement des équipements Covid-19 aux Seychelles, aux Comores et à Madagascar ;
- d) Demande au Secrétariat général de prendre toutes les dispositions nécessaires pour l'acheminement des autres équipements et médicaments dans le cadre de ce plan de riposte ;
- e) Reconnaît tous les efforts du Secrétariat général, notamment l'unité de veille sanitaire, dans la réalisation de ce plan ;
- f) Invite le Secrétariat général à finaliser les consultations avec les États membres en vue de signer la convention de financement entre la COI et l'AFD/UE pour lancer rapidement le nouveau projet Santé financé par l'Union européenne.

Rappel : Décision 1 du Conseil extraordinaire des ministres de la COI, 5 juin 2020

Le Conseil des ministres :

- a) Prend bonne note de la réponse proposée par le réseau SEGA One Health mise en œuvre par le Secrétariat général de la COI dans la lutte contre la pandémie de Covid-19 dans les États membres ;
- b) Remercie la présidence comorienne en exercice pour l'initiative et les dispositions prises dans le cadre du second plan d'urgence ;
- c) Exprime ses remerciements à l'Agence française de développement (AFD) pour son appui conséquent à l'action régionale de lutte contre le Covid-19 portée par la COI ainsi qu'à l'Union européenne pour sa proposition de soutien au réseau SEGA One Health à travers un nouveau projet en santé ;
- d) Remercie l'Agence française de développement pour son accord de principe quant à la prise en charge de l'acheminement des équipements Covid-19 selon l'une des modalités proposées par le Secrétariat général ;
- e) Prend note de la proposition du Conseil départemental de La Réunion de mise en place d'un projet partagé en matière d'accompagnement des personnes vulnérables à travers une offre d'expertise (formations, échanges de bonnes pratiques...) ainsi que de l'offre de don de véhicules de secours et d'assistance aux États membres qui en exprimeraient le besoin.

Annexe : État d'avancement de la mise en œuvre du Plan de riposte COI contre la Covid-19 (Annexes 1, 2, 3 et 4)